EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **30 septembre 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **trente septembre deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 23 septembre 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Dominique ADENOT à Pascal GUITTARD, Géraldine BASTIEN à Edith CANDELIER, Alain LAFFONT à Marianne MAXIMI, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY, Laurence SCHLIENGER à Patricia GUILHOT**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Mme Sondès EL HAFIDHI quitte la séance pendant le débat de la question n°2 et donne pouvoir à Mme Isabelle LAVEST.
Mme Nicaise JOSEPH arrive avant le vote de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Mme Françoise NOUHEN).
M. Simon POURRET quitte la séance avant le vote de la question n°4 et donne pouvoir à M. le Maire.
Mme Nadia GUERMIT-MAFFRE arrive avant le vote de la question n°5 (fin du pouvoir donné à M. Jean-Luc BLANC).
Mme Nicaise JOSEPH quitte la séance avant le vote de la question n°50 et donne pouvoir à Mme Françoise NOUHEN.
Mme Christine DULAC-ROUGERIE quitte la séance avant le vote du vœu A puis revient à l'ouverture du débat du vote B.

Rapport N° 35

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À DES ASSOCIATIONS CULTURELLES

Un crédit de 30 200 € demeure disponible au BP pour l'attribution de subventions exceptionnelles. Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer les subventions suivantes :

PEUPLE ET CULTURE PUY DE DÔME 4 600 €

L'association Peuple et Culture Puy de Dôme assume la gestion et les charges de fonctionnement de différents locaux, composés notamment de la Petite Gaillarde, salle de représentation de 160 places et du Comptoir des Sons, composé de trois studios de répétition en plein centre ville. Elle accueille par ailleurs, à l'année, un certain nombre d'associations culturelles et d'éducation populaire. Pour ces différentes actions, elle bénéficie d'une aide en nature concernant la mise à disposition des locaux et la prise en charge de prestations techniques évaluée à 37 349 €, et d'une subvention affectée de 36 500 €.

Plusieurs visites des studios et une étude de leur fonctionnement ont fait apparaître le besoin de les redynamiser et de les repositionner comme un équipement culturel plus accessible pour les musiciens clermontois.

Après sept ans d'activité, le matériel mis à disposition a atteint un niveau d'usure très avancé. Un studio n'est notamment plus utilisé, ce qui limite les capacités d'accueil des musiciens. Conformément à la convention d'objectifs, l'association doit prendre en charge les petites réparations, mais n'a pas vocation à assurer le renouvellement de ce matériel.

Le coût de celui-ci a été estimé à 4 000 €.

De façon complémentaire, afin de palier l'absence de lieu de rencontre et de médiation pour les musiciens, l'association propose également la mise en place de 3 show cases au sein de La Petite Gaillarde, les jeudis 27 octobre 2016, 26 janvier et 27 avril 2017 pour permettre aux différents groupes qui utilisent «Le Comptoir des Sons» de se représenter et d'échanger avec le public.

L'intervention nécessaire d'un technicien son et lumière pour ces trois représentations est estimée à 600 € qu'il est proposé de prendre en charge par le biais d'une subvention.

Budget prévisionnel : 4 600 €
Aucune subvention exceptionnelle n'a été allouée en 2015.
Subvention sollicitée : 4 600 €
Subvention proposée : 4 600 €

ARVERN' BLUES CONCERTS 3 000 €

L'association Arvern'Blues Concerts a pour objet de promouvoir la musique afro- américaine au travers de cinq à six concerts répartis sur l'année (fonctionnement en « saison » de septembre à juin), au Poco Loco.

Reconnue sur le réseau régional, l'association participe également à la promotion et à la communication des dates jazz et blues de la Coopérative de Mai.

L'association bénéficie de mises à disposition gracieuses du Poco Loco par la Ville, lesquelles sont compensées à hauteur de 1 000 € chacune auprès des Amis du Petit Vélo, et d'une subvention exceptionnelle renouvelée chaque année à hauteur de 2 000 €. A l'occasion de son 10ème anniversaire, elle souhaiterait organiser une « nuit du blues » au printemps 2017, avec deux têtes d'affiche. La Ville est donc sollicitée pour majorer sa subvention afin de prendre en compte cet événement exceptionnel.

Budget prévisionnel : 21 380 €
Subvention allouée en 2015 : 2 000 €
Subvention sollicitée : 4 480 €
Subvention proposée : 3 000 €.

ORCHESTRE SOSTENUTO 2 000 €

L'Orchestre Sostenuto, fondé en 2005, fonctionne comme une académie d'orchestre, unique dans sa structure, qui rassemble entre 85 et 120 musiciens selon les programmes.

Il propose chaque année à 180 musiciens étudiants de niveau DEM ou plus, de se confronter au métier de musicien d'orchestre lors de ses deux « Rencontres Symphoniques ». Jouissant d'un vrai succès d'estime parmi les professionnels, chaque concert à la Maison de la Culture réunit 850 spectateurs en moyenne.

Cette année, les concerts des musiciens sont programmés le 24 avril et le 19 octobre. Pour chaque session, les musiciens répètent environ 50 heures sur 8 jours pleins, sans rémunération. L'organisation demande un grand investissement de la part des bénévoles de l'association. L'hébergement est réalisé par des familles d'accueil et requiert une grande mobilisation. Les charges d'organisation concernent principalement les défraiements des transports des participants.

La Ville apporte un soutien logistique de par la mise à disposition de la Maison de la Culture, de ses machinistes et de matériel, qui s'élève à un montant de 21 298,23 € ainsi qu'une aide en matière de communication et la mise à disposition de panneaux d'affichage MUPI.

Conformément à la convention signée pour la période 2015-2017, le montant de l'aide allouée a été fixé à 2 000 euros pour les trois années.

Budget prévisionnel : 67 720 €
Subvention allouée en 2015 : 2 000 €
Subvention sollicitée : 3 000 €
Subvention proposée : 2 000 €

D E L I B E R A T I O N

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 octobre 2016

Pour le Maire et par délégation
L'Adjointe déléguée à la Politique Culturelle

Isabelle Lavest